



# INFOS

## RENCONTRE AVEC MADAME DAVET

Nous avons abordé les sujets sur :

- Lps et siège
- Services territoriaux
- Ofac

### LPS ET SIÈGE

#### La gouvernance du SNPS

Positionnement des laboratoires et des directeurs vis-à-vis du siège

Relations entre les sous-directions et les laboratoires

#### Les ressources et moyens

Problème de gestion des marchés publics

Harmonisation des laboratoires

Besoins RH et bâtimentaires

Souplesse de mutation au sein d'un laboratoire

#### Personnels

Nomenclature des postes

Critères d'avancement

NBI

Fonctions transverses dans les laboratoires

## SERVICES TERRITORIAUX

- la généralisation de l'autorité fonctionnelle issue par la réforme PN de 2024, induisant un repli départemental des services. Le rôle charnière des Pôles Zonaux de la Police Scientifique s'est vu incontournable et démultiplié, coupant un peu plus le lien entre le SNPS et les services PTS. Nous avons demandé leur renforcement pour qu'ils puissent gérer cette charge conséquente
- le positionnement des chefs DPS comme interlocuteurs directs avec les chefs des Services de Police Judiciaire, indiquant qu'il y a encore un pyramidage à finaliser dans de nombreux services
- la cartographie des services, défendant le déploiement d'au moins un service de niveau 2 par département, ce qui correspond de plus aux sollicitations des OPJ requérants (Projet SNPPS). Quatre services de niveau 1 ont déjà été exhaussés suite à notre intervention en début d'année
- l'instruction IPTS qui doit être revue et amendée, soutenant le passage au niveau 2 des TPTS exerçant certaines missions chronophages non récompensées depuis l'exhaussement de C en B (Correspondants Qualité, Balistique de proximité...)
- la charge très (parfois trop) importante des astreintes, d'autant plus dans les services à faible effectif qui dépassent allègrement les 12 astreintes par an. Nous avons souligné l'expérimentation des groupes Nuit à la DPS Marseille qui fonctionne bien (des groupes de nuit sont déjà en place en région parisienne)

## OFAC

- le suivi de la réforme OFAC, notamment sur les prochaines SCN devant basculer DCN. Cette thématique semble marquer le pas, et c'est sans compter sur les créations de services supplémentaires pourtant annoncés par la DNPJ
- la nomenclature des OFAC, avec des adjoints de services IPTS dédiés à cette tâche tout en les décorrélant des fonctions de chefs DCN, qui devraient revenir de plein exercice à des TCPTS
- la bonne prise en compte des carrières des collègues PTS affectés en OFAC, notamment dans les mobilités. Les effectifs OFAC sont gérés par la DNPJ, qui devra s'associer aux dialogues sociaux et négocier des taux de promotions convenables et représentatifs de cette branche de la PTS dissociée des autres restées rattachées au SNPS
- le suivi et le remplacement des matériels des services ayant déjà basculé en OFAC dorénavant assurés par la DNPJ